

# Prévention de la COVID-19

## TIR

**PRÉVENIR**

### 1. Rythme envisagé de reprise des activités

- La reprise des activités est prévue uniquement sur ses stands extérieurs
- Tous les stands « indoor » resteront **fermés et interdits** à la pratique jusqu'à nouvel ordre

### 2. Publics concernés

- Tous les licenciés avec les restrictions qui s'imposent pour les personnes dont l'état de santé les rend vulnérables au Covid-19

### 3. Activités proposées

- Toutes les épreuves de tir seront autorisées sur les stands extérieurs
- Les stands de tir classiques à 25/50/100/200 et 300 mètres sont considérés comme des installations ouvertes permettant la pratique
- A contrario, les stands 10/25/50 mètres « indoor » **restent fermés jusqu'à nouvel ordre**

# Prévention de la COVID-19

## TIR

### 4. Les aménagements de la pratique

- Préconisation du port du masque pour les circulations jusqu'aux lignes de tir
- Utilisation d'une ligne de tir sur trois sur l'ensemble des stands extérieurs afin de garantir une distanciation sanitaire **de 4m<sup>2</sup> par personne**
- **5 personnes maximum** sont autorisées simultanément sur le même stand pratiquant à la même distance de tir
- Fermeture des vestiaires

PRÉVENIR